

# 7<sup>ème</sup> JOURNÉE PARENTALITÉ ET MALADIE PSYCHIQUE : HANDICAP, AUTONOMIE ET PARENTALITÉ

**2 AVRIL 9h - 16h**  
**INSTITUT PARIS BRUNE**

26, blvd Brune - 75014 Paris

ARGUMENTAIRE & PROGRAMME



**GHU PARIS**

PSYCHIATRIE &  
NEUROSCIENCES

# JOURNÉE HANDICAP, AUTONOMIE ET PARENTALITÉ

## ARGUMENTAIRE

En France le handicap est défini par la loi Handicap du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette définition s'applique à tout individu, homme, femme, enfant ayant une limitation des possibilités d'interaction avec son environnement, menant à des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales ou physiques. Depuis l'antiquité la prise en charge du handicap a beaucoup évolué dans la société. Les personnes handicapées étaient initialement tuées dès la naissance ou exclues car considérées comme victimes d'une malédiction divine, puis ont été enfermées dans les hospices avec les pauvres et les indigents. Après Louis XIV qui va créer l'hôpital de la Salpêtrière, l'exclusion va progressivement diminuer grâce aux progrès de la médecine et aidée par les courants de pensée des temps modernes. Ainsi dès le 18<sup>ème</sup> siècle Valentin Haüy fonde l'institut des jeunes aveugles et Philippe Pinel libère les malades mentaux de leurs chaînes en développant la psychiatrie. A partir du 19<sup>ème</sup> siècle plusieurs lois vont être votées mais le premier grand dispositif législatif en France ne date que de 1975 avec la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées qui insiste sur importance de la prévention et du dépistage du handicap, et le maintien dans un cadre ordinaire quand cela est possible). Il sera complété par la loi de 1987 qui instaure l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés puis la loi de 2005. Initialement relatif à une déficience, le handicap est maintenant défini relativement à une inégalité de moyens, en intégrant l'idée que des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires. Ainsi d'une dimension purement médicale ce terme englobe une dimension sociale et renvoie aux difficultés de la personne dite en situation de handicap face à un environnement en termes de compréhension, et d'accessibilité.

Les personnes handicapées recherchent comme tout le monde un équilibre affectif, relationnel et sexuel. En cela leur sexualité n'est pas différente de celle des autres. Cependant elles peuvent rencontrer des entraves physiques, psychologiques, sociales qui vont rendre plus difficile l'atteinte de cet équilibre. Le désir de procréation, de parentalité est tout aussi important et présent dans leur discours. Une éthique de la sexualité basée sur le principe d'autonomie suppose l'accompagnement de la personne, en vue de lui permettre de réfléchir et d'accéder ou non à son propre désir, c'est-à-dire d'entretenir un rapport authentique avec lui-même. Cet aspect fondamental pour nous en tant que soignants permet de préciser le motif de notre intervention : accompagner l'autre comme un sujet dont l'expression libre est à favoriser, et qu'il faut aider à construire ses propres représentations tout en l'informant du cadre dans lequel il se trouve ou que l'on peut établir avec lui.

Cette journée « parentalité et troubles psychiques » aborde les thèmes de handicap, d'autonomie et de parentalité à travers les usagers, les professionnels habitués à accompagner toute femme porteuse de handicap quel qu'il soit et les couples en anténatal lors de l'annonce du handicap. L'objectif est de pouvoir réfléchir ensemble, croiser nos regards, afin de faire évoluer notre pratique.

# PROGRAMME

Allocation d'ouverture : Mr Pontis, Directeur référent IPB, Docteur Romain Dugravier, Responsable du CPBB, GHU Paris psychiatrie & neurosciences

## 9h - 12h30

### Handicap, accès aux soins : le début de la parentalité :

Représentation du handicap dans la société. Sarah Terrien, psychologue et journaliste.

### Handicap, sexualité et suivi de grossesse :

Gynécologie et femmes en situation de handicap: résultats de l'étude HandiGynéco. Docteur Catherine Rey-Quinio, direction de l'autonomie, ARSIF

Suspicion de malformation à l'échographie anténatale et devenir de la parentalité. Docteur Sylvie Viaux, pédo-psychiatre

L'étude MOMA : handicap et parentalité. Docteur Dommergues, obstetricien

La parole aux parents : témoignage d'Alexandra

DÉJEUNER LIBRE

## 13h30 - 16h30

### Quel accompagnement ? :

Annonce et accompagnement en diagnostic anténatal : place du psychiatre et de la sage-femme. Docteur Léa Conversy et Christelle Leclerc

### L'engagement du patient, élément clef d'un accompagnement réussi :

Patrice Fradet, bénévole Argos 2001

### L'accompagnement des parentalités singulières

Vie amoureuse, vie sexuelle et intimité. Frédérique Perotte, sage-femme, réseau de santé Périnatal Parisien

la CICO, faciliter l'accès à l'autonomie chez les parents atteints de troubles psychiques. Docteur Fanny Morlent, psychiatre

Soutenir des parentés singulières. Martine Vernillard et équipe du SAPPH

Conclusion de la journée : Docteur Marie-Noëlle Vacheron, Chef du Pôle 14<sup>ème</sup> arrondissement, GHU Paris psychiatrie & neurosciences

# PLAN



## ACCÈS

Métro : **13** Porte de Vanves

Tram : **3a** Porte de Vanves

Bus : **58** **95** **191** Porte de Vanves

## INSCRIPTIONS

[m.djeffal@ghu-paris.fr](mailto:m.djeffal@ghu-paris.fr) et [wachman@ghu-paris.fr](mailto:wachman@ghu-paris.fr)